

Les délibérations du conseil municipal (24 octobre 2018).

Sous la présidence du maire André Ferret, 12 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté, 2 conseillers absents.

L'ordre du jour comprenait plusieurs dossiers : les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, M. le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

Convention/Conseil Départemental de la Haute-Loire concernant la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les bâtiments communaux.

Un dispositif départemental a été mis en place au profit des collectivités pour des actions d'économie d'énergie réalisées sur leur patrimoine. La commune souhaite poursuivre le travail d'isolation de ses bâtiments déjà réalisé (mairie, école etc.) aussi le CM donne son accord pour signer cette convention.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 26 heures hebdomadaire suite à un changement d'affectation.

Dans le cadre de la restructuration des services de l'école et des services techniques, un agent de l'école sera affecté aux services techniques pour renforcer l'équipe. Cet agent sera réintégré sur le grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 26 heures hebdomadaires.

A compter du 1^{er} septembre 2018. Accord du CM.



Augmentation horaire : poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles de 26 heures hebdomadaire à 28 heures.

Compte tenu de la demande de l'agent et de la restructuration des services de l'école, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de cet agent en portant la durée de travail de 26 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CM donne son accord.

Détermination de la participation de la commune pour les enfants fréquentant le ramassage scolaire.

Le maire rappelle qu'une convention avait été prise en 2002 concernant la participation de la commune pour les enfants des écoles primaires fréquentant le ramassage scolaire.

Le CM renouvelle cette convention avec la communauté de communes avec une participation de 40 %.

Convention de mise à disposition d'un coordonnateur de sécurité agréé pour l'exercice d'une mission temporaire de coordination de sécurité pour les travaux d'aménagement de la Rue Chaussade.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Chaussade, il a été fait appel au Centre de Gestion concernant la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS). Le coût de l'intervention (conception et réalisation) sera de 1 200€ nets. Le CM donne son accord.



Plan de financement des travaux de restauration de l'Eglise Phase 1.

M le maire demande l'autorisation de valider l'ensemble de l'Avant Projet de restauration de l'église d'un montant prévisionnel de 1 518 842 € HT honoraires non compris. Cependant seule la phase 1 du projet sera mise en route : structure, clos couvert, assainissement, accessibilité.

Ce projet a été présenté par la maîtrise d'oeuvre, le cabinet ARCHIPAT en présence de la DRAC, le 19 octobre 2018.

Pour un montant estimatif de 360 000€ HT.

Plan de financement :

Etat : 144 000€ soit 40 %
Région : 108 000€ soit 30 %
Département : 54 000€ soit 15 %
Fonds Propres : 54 000€ soit 15 %

Le CM donne son accord.

Avis définitif motivé sur les demandes d'acquisition d'une partie des parcelles G675 et G679 bien de section au Betz (Mr GIBAND et Mme BOULON, Mr et Mme ROSE, Mme SOULIER)

Suite à la consultation des électeurs de la section du Betz le 7 octobre dernier concernant ces ventes, le CM prend acte d'un résultat insuffisant puisqu'il manque 2 votes pour avoir la majorité absolue. Il aurait fallu avoir 21 suffrages exprimés et non 19. Après discussion, le CM maintient sa position initiale voté le 11 juin 2018 donnant son accord et autorise le maire à lancer la procédure administrative pour la vente d'un bien de section.

